



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2026

Date de convocation : 24/06/2026				
Nbre de membres en exercice	Présents	Absents	Absents ayant donné procuration	Votants
15	13	1	1	14

L'an deux mille vingt-six,

Le 1^{er} juillet, à dix-neuf heures quarante cinq minutes,

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur THOUY Clément, Maire.

Étaient présents : THOUY C. – VACHER M. – MONCOEFFE M. - LEMAIRE E. – MONTEJANO G. – THOUY J. – LOSSON A - NIZAN S. -. PERAIRE C.- LECUYER J. - DUBIETZ P. – DOCQUIER-KIRBACH O — PAGÈS DAVOINE C.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés/absents : MALNAR V.

Étaient absents ayant donné procuration : ARRIGHI Z. (à THOUY J.)

M. NIZAN. a été élu secrétaire de séance

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUN 2026

Les modifications suivantes ont été demandées par M. Ph. DUBIETZ :

- Point « CCID » - M. DUBIETZ a expliqué le rôle de la commission et le fonctionnement. Il a évoqué que la liste des personnes proposées aurait pu être communiquée avant le conseil, ce qui n'a pas été le cas.
- Point « Ombrières photovoltaïque du Hangart » - M. Ph. DUBIETZ confirme que les études préalables au projet ont bien été réalisées.
- Point « voirie » - La commune a été interpellée pour le rachat d'une parcelle le long de la RD 964, au carrefour de las Carbounières. M. Ph. DUBIETZ indique que, selon lui, la commune n'a aucun intérêt à récupérer cette parcelle.

Le compte rendu de la séance du 5 juin sera modifié avec ces précisions.

Adopté par 11 voix POUR - 3 ABSTENTIONS

2026/25 - DESIGNATION DELEGUE CLECT au sein de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune étant membre de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, elle doit désigner un représentant pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Il propose de siéger lui-même à cette commission.

Le conseil municipal, **DESIGNE** Clément THOUY comme délégué CLECT au sein de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet.

Adopté à l'unanimité

2026/26 – DSP / VERSEMENT D'UNE COMPENSATION FINANCIERE POUR LA MISSION COMMUNICATION DU HANGART

M. Le Maire rappelle que la mission communication du Hangart est assurée par la commune par le biais d'un contrat en alternance (80% du temps pour la communication du Hangart et 20% pour la communication de la commune). Ce contrat arrive à terme le 4 septembre 2026 : M. Le Maire propose de ne pas reconduire un contrat et de verser une compensation financière annuelle selon les modalités de l'article 16.1 de la DSP.

Il précise que cette compensation financière équivaut à 80% du salaire d'un alternant en Master 1 (+ 6000 € de frais de formation, soit **15 700 € annuels**, ce qui représentera une économie de 6 500 €/an.

Pour 2026, la compensation est calculée au prorata temporis, soit 4/12^{ème} de 15 700 €, arrondi à **5 200 €**.

Adopté à l'unanimité

O. DOCQUIER-KIRBACH : est-ce Cécile Savignac (assistante administrative) qui reprend la mission communication pour la commune puisque son temps de travail est augmenté ?

C. THOUY : en partie et en lien avec les élus. Cécile sera chargée de la mise à jour de panneau pocket et du site internet.

C. PAGES DAVOINE : y aura-t-il un espace dédié à l'opposition ?

C. THOUY : ne sait pas si c'est possible. S'interroge sur l'obligation ? Si besoin, un onglet sera dédié.

2026-27 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – PROJET « LE BAISER » - MJC DE TÉCOU.

M. Le Maire fait part à l'assemblée de la demande de subvention à titre exceptionnel formulée par la MJC de Técu pour le projet « le baiser ».

Il explique qu'il s'agit d'un projet autour du bruitage et du rôle du son dans une œuvre audiovisuelle. Des professionnel.les (une bruiteuse et une compositrice) accompagnent les jeunes dans la création de plusieurs bandes son sur un seul et même film : *le baiser* de Stephan Lelay.

15 jeunes (dont 13 técouvais) de 12 à 16 ans se retrouvent au sein d'un stage pour ce projet du 6 au 10 juillet 2026.

Cette création collective se termine par une restitution publique au Hangart.

Le budget de ce projet est de 6 664 €, financé pour une partie par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles). La MJC sollicite une aide de **1 400 €** auprès de la commune pour ce projet.

Adopté par 13 voix POUR - 1 ABSTENTION

C. THOUY insiste sur la nécessité de faire ce type de demande de manière anticipée.

DIVERS

1- AMÉNAGEMENT DU LAC

J. THOUY informe l'assemblée que 6 tables de pique-nique seront installées sous les muriers platanes ainsi qu'une table de ping pong.

Les jeux pour enfants seront installés à gauche du gros arbre.

Des cages de foot démontables seront mises en place.

Le circuit de remise en forme dans l'espace boisé sera réhabilité.

Les terrains de pétanque, initialement sur le parking en contre bas du cabanon de chasse, seront remis en service.

Une zone de biodiversité sera maintenue au droit de l'îlot jusqu'à l'entrée du bois.



Ph. DUBIETZ/C. PAGES DAVOINE : informent qu'un espace détente avec tables de pique-nique et barbecue avait été mis en place il y a quelques années et a été vandalisé très rapidement.

Des demandes d'élagage/entretien de la digue du lac et du déversoir ainsi que le nettoyage du sentier menant aux agrès dans la forêt sont en cours.

O. DOCQUIER-KIRBACH indique qu'il serait bien de respecter l'interdiction d'élaguer/tailler entre mars et mi-août afin de respecter les préconisations liées au code de l'environnement (période de nidification).

C. THOUY : la demande d'intervention sera décalée afin de respecter cette interdiction.

2- TERRAIN DE TENNIS

Le terrain de tennis va être ouvert à tous, en accès libre.

Un système de réservation sera mis en place et accessible via panneau pocket et/ou le site internet.

L'adhésion à la MJC n'est désormais plus obligatoire. La commune versera l'équivalent de « manque à gagner » à la MJC.

3- PROJET COVERED

M. Le Maire indique avoir fait une proposition pour la sortie des camions sur la RD 964 afin d'éviter le passage par le chemin de Fongrande :

- sortie obligatoire vers Gaillac (retournement le cas échéant au rond-point)

- entrée obligatoire en venant de Graulhet (retournement le cas échéant à la communauté d'agglomération).

La réponse du département est attendue dans la semaine.

C. PAGES DAVOINE : Les panneaux sur les terre-pleins centraux aux Pigots ont disparu et que la peinture n'est pas « finie ».

C. THOUY : les panneaux sont en cours de commande et seront remplacés. Quant à la peinture, le Département a été interrogé et répond qu'en zone agglomérée, ce sont les rives qui sont matérialisées plus que l'axe central, ce qui force la vigilance du conducteur.

4- TIG

M. Le Maire informe d'une proposition du ministère de la justice d'intégrer le réseau de partenaires permettant d'accueillir des personnes en TIG (Travaux d'Intérêts Généraux) – Il souhaite connaître l'avis du conseil.

Après discussion, les élus vont se renseigner pour avoir des retours d'expérience à ce sujet.

5- CHATS ERRANTS

M. Le Maire informe que, suite à des signalements concernant des chats errants, la commune a pris contact avec l'association « le Clan des moustaches » afin d'intervenir sur la commune afin de capturer les chats, les stériliser et les relâcher dans leur milieu naturel.

6- COMMISSION ELECTORALE

La commission de contrôle des listes électorales doit être renouvelée.

M. Le Maire informe l'assemblée de la composition de cette commission : Pour la commune de Téco, 2 listes étant représentées, la commission doit être composée de 5 membres (hors maire et adjoints) : 3 de la liste principale et 2 de la liste d'opposition.

Les membres proposés sont :

- Pour la liste principale : Justine THOUY, Steven Nizan, Cynthia PERAIRE
- Pour la liste d'opposition : Cécile PAGÈS DAVOINE, Philippe DUBIETZ

7- PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES – HANGART

Le chantier des ombrières de parking à la salle de spectacles sera fini fin juillet.

La commune va relancer WATTEOS/la SPIE pour le devis d'installation de panneaux photovoltaïques sur la résidence d'artistes. La commune étudie d'autres possibilités de pose de panneaux photovoltaïques sur d'autres sites.

8- ECOLE

J. LECUYER demande si quelque chose va être fait pour le problème de chaleur à l'école.

C. PAGES DAVOINE répond que c'est de la compétence de l'agglomération et que la commune n'a malheureusement pas la main sur cette compétence.

C. THOUY indique qu'il faut faire remonter ce sujet en commission au sein de l'agglomération.

9- « LA PETITE FAUCHEUSE »

M. le Maire fait part d'un projet auquel il propose à la commune d'adhérer : la création d'une coopérative à but non lucratif (SCIC) dont le but est l'organisation d'enterrements « à faible coût » sans pression commerciale. Cette coopérative « la petite faucheuse » propose un accompagnement humain sous forme de rencontres, café/gouters y compris pour les enfants. Un appel à parts sociales est en cours pour la création de cette coopérative : 6 parts sociales = 240 €.

L'achat de ces parts sociales sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

10- TARIF TECOUNAIS - HANGART

M. Le Maire informe de sa demande faite au Hangart pour la mise en place d'un tarif técouais.

Après discussion avec le Hangart, il s'avère qu'un tarif técouais est difficile à mettre en place (pas de possibilité de vérification à l'entrée).

Une carte « abonné » est envisagée au tarif de 5 €/personne / 5€/carte pour la mairie / 10 € pour le hangart.

La proposition du bureau du Hangart en date du 30/06 n'étant pas conforme à cette proposition, M. le Maire reprendra contact avec le Hangart à ce sujet.

11- DIVERS

M. MONCOEFFE informe qu'un audit pour l'état des cloches de l'Eglise du village est en cours auprès de BODET CAMPANAIRE.

C. THOUY informe qu'un devis a été demandé pour la charpente de l'Eglise du village.

O. DOCQUIER-KIRBACH demande où en est la mise en place des jeux au village. C. THOUY indique que la communauté d'agglomération – qui devait mettre en place ces jeux (l'école ayant l'exclusivité d'utilisation sur les horaires scolaires), faute d'accord écrit, laisse l'installation à la charge de la commune.

La date du prochain conseil municipal est fixée au **2 SEPTEMBRE 2026.**

Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à
21h45

Le Maire Clément THOUY	La secrétaire de séance, Steven NIZAN